

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES

SOMMAIRE

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	3
NOTE 2. ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE	3
NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	3
NOTE 4. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PERIODE ..	23
NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES	23
NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES.....	23
NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES.....	24
NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS.....	24
NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION.....	25
NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	26
NOTE 11. RESULTAT FINANCIER.....	26
NOTE 12. IMPOTS	27
NOTE 13. RESULTAT PAR ACTION	29
NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29
NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT	30
NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS	31
NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS.....	32
NOTE 18. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	32
NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	33
NOTE 20. CAPITAUX PROPRES	33
NOTE 21. PROVISIONS	35
NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL.....	36
NOTE 23. DETTES FINANCIERES.....	38
NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	38
NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS.....	39
NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	41
NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS	42
NOTE 28. PASSIFS EVENTUELS.....	42
NOTE 29. PARTIES LIEES	42
NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	43
NOTE 31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	43
NOTE 32. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2009	43

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le Groupe SONASID intervient dans le secteur de l'industrie sidérurgique au Maroc. Premier Acteur dans le secteur du BTP, la société Sonasid est le leader sidérurgique marocain sur les produits longs (rond à béton & fil machines) avec 50 % de part de marché à fin Décembre 2012.

Avec plus de 800 collaborateurs et à travers ses sites industriels situés à Nador et à Jorf Lasfar, Sonasid a une capacité de production annuelle de plus d'un million de tonnes destinée principalement au secteur de la construction nationale.

Le groupe Sonasid se positionne également sur le marché des armatures industrielles et des armatures « bâtiment » à travers sa filiale Longométal Armatures.

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

L'année 2012 n'a pas connu d'événements significatifs en termes de variation de périmètre.

NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.2 de la circulaire n°06/05 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 13 octobre 2005, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 Décembre 2012 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Groupe a suivi les dernières publications de l'IASB et de l'IFRIC. Parmi ces dernières normes et interprétations publiées mais non encore adoptées par l'Union européenne (UE) :

- L'application d'IFRS 8 n'a pas engendré de modification quand à la présentation de l'information sectorielle par rapport à celle présentée conformément à IAS 14, puisque la structure du groupe n'a pas connu de modification significative;
- L'amendement d'IAS 23, Coûts d'emprunt applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe puisque le traitement comptable

Etats financiers consolidés – Décembre 2012

proposé par cette norme correspond au principe comptable actuellement retenu par le Groupe;

- La révision d'IAS 1 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 a eu une incidence sur la présentation du tableau de variation des capitaux propres; ainsi le comparatif est semestriel au lieu d'annuel ;
- Le groupe est en cours d'analyse des récentes publications de l'IASB.

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

3.2. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

3.3. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a conduit le Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes les accompagnants.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les immobilisations, les stocks, les impôts différés et les provisions.

a) Dépréciation des stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées parmi les charges d'exploitation courantes ou en charges de restructuration, le cas échéant, suivant la nature des montants concernés.

b) Dépréciation des créances clients et des prêts

Une dépréciation des créances clients et des prêts est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de nos principaux clients peut avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

c) Frais de développement capitalisés, goodwill, immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées ci-dessous. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés.

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial.

Le Groupe a par ailleurs à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises ainsi que les goodwill en résultant.

Outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles sont déterminées à partir de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus qui sont obtenus à partir des budgets et prévisions et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des perspectives attendues peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie initialement estimés et peuvent donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Pour les immobilisations corporelles, les principales hypothèses et estimations qui sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable sont les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

d) Provisions

Le montant des provisions comptabilisé par le Groupe est basé sur la meilleure estimation de la sortie d'avantages économiques futurs à la date où le Groupe a comptabilisé cette obligation. Le montant des provisions est ajusté à chaque date de clôture en tenant compte de l'évolution éventuelle de l'estimation de la sortie d'avantages futurs attendue.

Lorsque l'effet temps est significatif sur l'évaluation d'une obligation de sortie d'avantages futurs, les provisions sont actualisées, l'effet de désactualisation étant comptabilisé ultérieurement en charges financières.

e) Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les estimations de bénéfices futurs sont réalisées à partir des budgets et prévisions de résultats comptables, ajustés des ajustements fiscaux. Ces estimations sont réalisées sur la base d'hypothèses de marché qui pourraient ne pas être confirmées dans le futur.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelque soit leur échéance, doivent être compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles. Ainsi, chaque entité du Groupe a procédé à la compensation des ces impôts différés actifs et passifs.

f) Provision pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations définies. Par ailleurs, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que la couverture médicale, les indemnités de départ en retraite et les médailles de travail font l'objet de provisions. L'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement.

g) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien.

h) Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existant à la date de chaque clôture.

3.4. Principes de consolidation

3.4.1. Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le

Etats financiers consolidés – Décembre 2012

pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

Le contrôle est présumé exister lorsque la mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles où il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Pour déterminer si une entité du groupe exerce un contrôle sur une autre, il est tenu compte également de l'existence et de l'effet des droits de vote potentiels exerçables à la date d'arrêté des comptes. Cependant, la répartition entre le pourcentage d'intérêt du groupe et les intérêts minoritaires est déterminée sur la base du pourcentage actuel d'intérêt.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

3.4.2. Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le Groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes; ou
- le Groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Le Groupe a fait le choix, comme autorisé par la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises », de consolider selon la méthode l'intégration proportionnelle les entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint.

Etats financiers consolidés – Décembre 2012

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint ou une influence notable, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées conformément aux dispositions de IAS 39.

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé qui est classé comme détenu en vue de la vente) selon IFRS 5 sont comptabilisées conformément aux dispositions de cette norme (i.e. les entités sont consolidées mais présentées sur une seule ligne de l'actif et du passif).

Actuellement, le Groupe ne dispose pas dans son périmètre de consolidation d'entreprise associée ou de co-entreprise.

3.4.3. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe.

3.4.4. Retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

3.4.5. Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2012.

3.5. Conversion des opérations en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société Sonasid est le dirham, c'est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe.

Les transactions en monnaies étrangères (c'est-à-dire dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Etats financiers consolidés – Décembre 2012

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat, les variations de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées conformément au traitement décrit dans la note 3.16.3 « Instruments dérivés ci-après ».

3.6. Regroupements d'entreprises

Règles spécifiques à la première adoption : les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2006) n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Regroupements postérieurs au 1^{er} janvier 2006 :

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- les autres coûts éventuellement directement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « 3.7 Goodwill ».

3.7. Goodwill

Le goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Il est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Etats financiers consolidés – Décembre 2012

Pour les acquisitions ayant eu lieu avant le 1^{er} janvier 2006, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains (avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité - CNC). Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1^{er} janvier 2006 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1^{er} janvier 2006 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1.

3.8. Immobilisations incorporelles

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont essentiellement des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

- Logiciels : de 3 à 4 ans

3.9. Immobilisations corporelles

Règle spécifique à la première adoption : Dans le cadre de la première application des normes IFRS et conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, la société Sonasid a procédé à l'évaluation à la juste valeur au 1^{er} janvier 2006 de l'ensemble de ses actifs immobilisés incorporels et corporels, et a retenu cette valorisation comme coût présumé. Les évaluations à la juste valeur ont été réalisées par des experts indépendants.

Pour Longoméтал Armatures, les valeurs historiques ont été maintenues.

Principes applicables depuis le 1^{er} janvier 2006 :

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Etats financiers consolidés – Décembre 2012

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité) suivantes :

- Immeubles et constructions :

	F 1*	F 2*	F 3*	F 4*	F 5*	F 6*	F 7*
Gros œuvres – Charpente métallique	50 ans	50 ans	50 ans	25 ans	33 ans	40 ans	
Etanchéité, toiture et autres	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans		
Agencements et aménagements	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans		20 ans
Installations techniques fixes	25 ans	25 ans	25 ans	20 ans	20 ans		
Menuiserie intérieure & extérieure	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans		

- * *F1 : constructions en dur $\leq R+2$*
F2 : constructions en dur $> R+2$
F3 : Bâtiment industriel en dur (entrepôt, magasins, etc)
F4 : Bâtiment industriel- construction légère- structure métallique
F5 : Bâtiment industriel- construction lourde- structure métallique
F6 : Bâtiment en copropriété
F7 : Aménagements extérieurs/terrains non construits.

- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 35 ans
- Matériel de transport : de 1 à 9 ans
- Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers : de 2 à 7 ans
- Autres immobilisations corporelles : de 2 à 5 ans

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. L'ensemble des dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

A chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles et adapte les plans d'amortissement de façon prospective en cas de variation par rapport à l'exercice précédent.

3.10. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

3.11. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Pour les contrats de location simple où le Groupe est preneur, les paiements effectués au titre de contrats de location simple (autres que les coûts de services tels que l'assurance et la maintenance) sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de locations signés par le Groupe (bailleur) avec ses clients sont des contrats de location simple. Dans ces contrats, les produits des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur les durées fermes des baux. En conséquence, les dispositions particulières et avantages définis dans les contrats de bail (franchises, paliers, droits d'entrée) sont étalés sur la durée ferme du bail, sans tenir compte de l'indexation. La période de référence retenue est la première période ferme du bail. Les frais directement encourus et payés à des tiers pour la mise en place d'un contrat de location sont inscrits à l'actif, dans le poste «immubles de placement » ou autres postes d'immobilisations concernées, et amortis sur la durée ferme du bail.

3.12. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur (diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché peuvent, dans certains cas, être considérées comme des indices de perte de valeur.

Etats financiers consolidés – Décembre 2012

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était « les usines ».

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et sa juste valeur sur le marché.

Ainsi, pour une filiale non cotée, la valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, sur une durée de trois ans extrapolée pour trois autres années et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs et le coût moyen pondéré du capital diffèrent en fonction des UGT et des secteurs d'activités dans lesquels elles interviennent.

Pour une filiale cotée, la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) retenue est sa capitalisation boursière à moins que celle-ci soit inférieure à la valeur nette comptable, auquel cas, une estimation de la valeur d'utilité est effectuée.

3.13. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée envers un plan de vente, et dont on s'attend à ce que la vente soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêt s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs destinés à être cédés ».

Ces actifs détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au bilan. Les éventuelles dettes liées à ces actifs destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

3.14. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3.15. Titres d'autocontrôle et actions propres

Les titres d'autocontrôle et actions propres détenus par le Groupe sont enregistrés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les cessions ultérieures sont imputées directement en capitaux propres et ne donnent lieu à l'enregistrement d'aucun résultat.

3.16. Actifs financiers

Les actifs financiers doivent être classés selon les quatre catégories suivantes :

- Actifs évalués à la juste valeur en résultat : juste valeur avec variations de juste valeur en résultat ;
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat. Cette catégorie n'est pas utilisée par le Groupe ;
- Prêts et créances : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat ;
- Actifs disponibles à la vente : juste valeur avec variations de juste valeur en capitaux propres, ou en résultat pour provisionner une dépréciation objective durable (six mois) ou significative (baisse supérieure à 20%) et dans ce cas toute baisse ultérieure sera portée en résultat tandis que toute hausse ultérieure sera portée en capitaux propres.

3.16.1. Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisés le cas échéant. Le montant de la perte est comptabilisé en dépréciation des comptes de créances et contrepartie d'une dotation pour dépréciation de l'actif circulant.

3.16.2. Titres de participation des sociétés non consolidées et autres titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés non consolidées et les autres titres immobilisés sont qualifiés d'actifs disponibles à la vente (AFS) et figurent au bilan pour leur juste valeur. Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse. Pour les autres titres, si la juste valeur n'est pas estimable de façon fiable, elle correspond au coût d'acquisition net des dépréciations éventuelles.

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction. Sauf exception, le Groupe considère qu'une baisse significative ou durable est présumée lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 20 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par le compte de résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

3.16.3. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur les lignes instruments dérivés en actifs financiers courants ou non courants ou passifs financiers courants ou non courants. L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés peut se résumer de la manière suivante :

Application de la comptabilité de couverture :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants au bilan, la partie couverte de ces éléments est évaluée à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en résultat et compensée pour la part efficace par les variations symétriques de juste valeur des instruments dérivés ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement en capitaux propres et la part inefficace impacte les autres produits et charges financiers ;
- pour la couverture d'investissement net à l'étranger, le gain ou la perte résultant de la couverture sera différé en capitaux propres jusqu'à la cession totale ou partielle de l'investissement.

Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat.

3.17. Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers: comptabilisation et évaluation », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en autres produits et charges financiers). Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ou en résultat (en autres produits et charges financiers) dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière ou en cas de cession.

3.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à court ou moyen terme sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs a activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires liés à des opérations de financement sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

3.19. Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 "Instruments financiers: informations à

fournir et présentation » est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

3.20. Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

3.21. Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays (essentiellement le Maroc pour le Groupe). Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...
- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi, seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements sont comptabilisés et amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime (DVAR).

A compter du 1^{er} janvier 2007, les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10% de la valeur de l'engagement actualisé. La fraction excédant 10% est alors étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés.

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

Les indemnités de départ en retraite font également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée.

3.22. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en autres charges d'exploitation. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation du site en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation dudit site.

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et engendrant des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite lié à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressource, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance

quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan). Lorsque le Groupe ne dispose pas d'un échéancier de reversement fiable ou lorsque l'effet du passage du temps est non significatif, l'évolution de ces provisions se fait sur la base des coûts non actualisés. Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

3.23. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission, de fusion ou d'apport.

3.24. Passifs financiers

3.24.1. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

3.24.2. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers concernent essentiellement les dettes fournisseurs et les autres créateurs. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

3.25. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du Groupe sont composés principalement des natures suivantes de chiffre d'affaires :

- ventes de marchandises ;
- ventes de biens et services produits ;
- revenus locatifs.

Un produit est comptabilisé en produits des activités ordinaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits des loyers sont comptabilisés de façon linéaire sur les durées fermes des baux. En conséquence, les dispositions particulières et avantages définis dans les contrats de bail (franchise, droit d'entrée...) sont étalés sur la durée ferme du bail.

Etats financiers consolidés – Décembre 2012

Les remises commerciales ou rabais pour quantité sont comptabilisées en déduction du revenu à l'exception des actions commerciales prenant la forme d'attribution de produits gratuits qui sont comptabilisés dans le coût des ventes et provisionnés conformément aux dispositions d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

En général, les produits des activités ordinaires relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

3.26. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans le paragraphe « chiffre d'affaires ».

3.27. Coût de l'endettement net

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur les emprunts bancaires, les emprunts obligataires et les autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement).

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

3.28. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

3.29. Information sectorielle :

Le Groupe Sonasid intervient principalement dans le secteur de la sidérurgie. L'activité est intégrée verticalement et le groupe de produits commercialisés par le Groupe ne comportent pas des risques et une rentabilité sensiblement différents.

Par ailleurs, la quasi-totalité de son activité est réalisée au Maroc.

De ce fait, aucun niveau d'information sectorielle ou par zone géographique n'a été retenu.

3.30. Liste des normes et interprétations non applicables au Groupe

3.30.1. Liste des principales normes et interprétations non applicables au Groupe au 31 Décembre 2012

- IFRS 2, Paiement fondé sur des actions ;
- Amendements aux normes IFRS 1 et IAS 27 relatifs au coût d'un investissement lors de la première adoption des normes IAS/IFRS ;
- IAS 26, Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite ;
- IAS 39 et IFRS 7 (révisées) : concernant le reclassement de certains actifs financiers évalués à la juste valeur vers la catégorie des actifs mesurés au coût ;
- Amendement à la norme IAS 39 et à l'interprétation IFRIC 9, relatif aux dérivés incorporés ;
- IFRIC 2, Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires ;
- IFRIC 7, Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 ;
- IFRIC 8, Champ d'application de la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions ;
- IFRIC 11, Actions propres et transactions intragroupes ;
- IFRIC 13, Programmes de fidélisation des clients ;
- IFRIC 14, IAS 19 – Limitation d'un actif au titre de prestations définies, obligation de financement minimum et leur interaction ;
- IFRIC 16, Couverture d'un investissement net à l'étranger ;
- IFRIC 18, Transferts d'actifs de la part des clients : les seuls contrats du Groupe ONA comportant des transferts d'actifs corporels ou de trésorerie étant traités conformément aux dispositions d'IFRIC 12, cette interprétation est non applicable pour le Groupe au 31 décembre 2009 ;
- SIC 7, Introduction de l'Euro.

3.30.2. Liste des normes appliquées au 31 Décembre 2012 mais non publiées lors de la préparation du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006

- Amendement de IAS 1, Présentation des états financiers entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 : En application de la norme IAS 1 révisée, le « bilan » est désormais appelé « état de la situation financière consolidée » et les changements provenant de transactions avec les propriétaires en leur qualité de propriétaires sont présentés séparément des transactions avec les propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle dans le tableau de variation des capitaux propres qui est désormais présenté dans les états de synthèse ;
- Amendements résultant du processus d'améliorations annuelles 2006-2008, à l'exception des amendements relatifs à la norme IFRS 5 ;

Etats financiers consolidés – Décembre 2012

- Amendement à la norme IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir – amélioration des informations à fournir ;
- IAS 23 révisée « Coûts d’emprunt » ;
- Amendements aux normes IAS 32 et IAS 1, Instruments financiers – Présentation : Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation ;
- IAS 41, Agriculture, cette norme s’applique au Groupe à partir du 1^{er} janvier 2009 suite à la création de la société « Lait Plus » ;
- IFRS 7, Informations à fournir sur les instruments financiers, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
- IFRS 8, Secteurs opérationnels ;
- IFRIC 10, Dépréciation de certains actifs et comptes intermédiaires, interprétation entrée en vigueur pour les exercices annuels ouverts à compter du 1^{er} novembre 2006 ;
- IFRIC 12, Accords de concession de services applicable suite à une concession accordée au Groupe ;

IFRIC 15, Accords pour la construction d’un bien immobilier : l’application de cette interprétation ne modifie pas le traitement comptable retenu par le Groupe pour les programmes de construction immobilière appliqué antérieurement à l’entrée en vigueur d’IFRIC 15.

3.30.3. Liste des normes et interprétations publiées par l’IASB/IFRIC mais non encore approuvées par l’Union Européenne

IAS 23 révisée 2007, Coûts d’emprunts

Révision d’IAS 1, Présentation des états financiers (révision 2007) : la révision a eu durant l’année 2009 un impact sur la présentation des états financiers du Groupe, plus particulièrement sur le comparatif de l’état de variation des capitaux propres qui devient semestriel au lieu du comparatif annuel ;

Amendement d’IAS 27, Etats financiers consolidés et individuels

Amendement d’IFRS 2

IFRIC 13, Programme de fidélisation des clients

IFRIC 14, IAS 19 – Limitation d’un actif au titre de prestations définies, obligation de financement minimum et leur interaction.

NOTE 4. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE L'EXERCICE

4.1. Cessions

Le Groupe n'a cédé aucune entité au cours de l'année 2012.

4.2. Acquisitions

Le Groupe n'a pas procédé à aucune acquisition d'entités au cours de l'année 2012.

NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe Sonasid intervient principalement dans le secteur de la sidérurgie. Par ailleurs, la quasi-totalité de son activité est réalisée au Maroc. De ce fait, le Groupe Sonasid n'a retenu aucun niveau d'information sectorielle ou par zone géographique.

NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires du Groupe Sonasid se décomposent de la manière suivante :

<i>En Millions de MAD</i>	2012	2011
- Chiffre d'affaires	4 775,1	5 487,8
- Autres produits de l'activité	(67,4)	102,3
Total produits des activités ordinaires	4 707,7	5 590,1

Le chiffre d'affaires se décompose globalement comme suit :

<i>En Millions de MAD</i>	2012	2011
- Ventes de Marchandises en l'état	16,8	6,7
- Production vendue de biens et services	4 758,3	5 481,1
Chiffre d'affaires	4 775,1	5 487,8

NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Les achats et les autres charges externes se décomposent comme suit :

<i>En Millions de MAD</i>	2012	2011
Achats revendus de marchandises	(8,8)	(8,4)
Achats consommés de matières et fournitures	(4 078,8)	(4 625,7)
Achats	(4 087,6)	(4 634,1)
Loyers opérationnels	(11,5)	(10,4)
Entretien et réparations	(8,2)	(16,8)
Rémunération de personnel extérieur à l'entreprise	(10,9)	(11,2)
Transport	(107,4)	(116,2)
Charges externes diverses	(153,1)	(176,1)
Autres charges externes	(291,1)	(330,7)
Total Achats et Autres charges externes	(4 378,7)	(4 964,8)

NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS
8.1. Frais de personnel

Les charges de personnel de l'année 2012 sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût :

<i>En Millions de MAD</i>	2012	2011
Salaires et traitements	(153,4)	(171,8)
Autres charges sociales	(48,0)	(69,9)
Dotations nettes aux provisions pour avantages du personnel	(5,8)	(5,8)
Total	(207,2)	(247,5)

8.2. Effectifs moyens

Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration globale se ventilent comme suit :

	2012	2011	Var %
Cadres	93	93	(14) %
Non cadres	900	900	1 %
Intérimaires	787	787	(21) %
Autres	14	14	8 %
Total	1794	1794	(11) %

8.3. Rémunérations des organes d'administration et de direction

L'information relative à la rémunération des organes d'administration et de direction figure dans la Note 29 relative aux parties liées.

NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les variations d'amortissements et de provisions ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant pour les périodes closes les 31 Décembre 2012 et 31 Décembre 2011 se décomposent comme suit :

<i>En Millions de MAD</i>	2012	2011
Amortissements nets impactant le résultat d'exploitation courant		
Immobilisations incorporelles	(3,8)	(4,0)
Immobilisations corporelles	(169,8)	(160,0)
Sous-total	(173,6)	(164,0)
Provisions et Pertes de valeur nettes impactant le résultat d'exploitation courant		
Stocks	(14,2)	(4,1)
Créances	(10,2)	(35,4)
Provisions pour risques et charges	(0,7)	(1,7)
Sous-total	(25,1)	(41,2)
Total	(198,7)	(205,2)
Dont Amortissements et provisions des activités poursuivies	(198,7)	(205,2)
Dont Amortissements et provisions des activités non poursuivies		

Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les notes 14 et 15 de ces états financiers.

Le détail des variations des pertes de valeur relative aux stocks et aux créances est inclus dans les notes 17 et 18 de ces états financiers.

Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 21 de ces états financiers.

NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation s'analysent de la façon suivante :

<i>En Millions de MAD</i>	2012	2011
Cession d'actifs	4,9	3,9
Résultats sur dérivés de change - Trading	0,0	0,2
Autres produits et charges d'exploitation non courants*	(19,4)	3,2
Total produits et charges d'exploitation non courants	14,5	7,3

* Ce poste est détaillé dans le tableau suivant

10.1. Autres produits et charges d'exploitation non courants

<i>En Millions de MAD</i>	2012	2011
Autres produits non courants	10,5	4,9
Autres charges non courantes	(29,9)	(1,7)
Total autres produits et charges d'exploitation non courants	19,4	3,2

10.2. Résultats sur dérivés

Ce poste enregistre principalement la variation de juste valeur des dérivés de change en Trading.

NOTE 11. RESULTAT FINANCIER

Les résultats financiers au 31 Décembre 2012 et Décembre 2011 se décomposent de la façon suivante :

<i>En Millions de MAD</i>	2012	2011
Produits d'intérêts	1,7	0,2
Charges d'intérêts	(36,8)	(37,0)
Reprises des pertes de valeur		
Gains et pertes de change	3,6	(4,3)
Autres charges financières		
Autres produits et charges financiers	(3,6)	(4,3)
Résultat financier	(31,5)	(41,1)

Etats financiers consolidés – Décembre 2012

Le poste « produits d'intérêts » comprend essentiellement les intérêts sur les placements des excédents de trésorerie.

Le poste « charges d'intérêts » comprend essentiellement les intérêts bancaires sur le CMT et les intérêts sur comptes courants du groupe.

Le poste « Autres charges financières » est lié à l'impact de l'actualisation des provisions pour risques et charges conformément à IAS 37.

NOTE 12. IMPOTS
12.1. Charge d'impôt
12.1.1. Reconnue en compte de résultat

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 Décembre 2012 et 2011, s'analyse comme suit :

<i>En Millions de MAD</i>	2012	2011
Charge d'impôt courant		
Charge de l'exercice	(25,2)	(14,9)
Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs	(0,0)	(20,2)
	(25,2)	(35,1)
(Charges) / produits d'impôts différés	58,4	6,5
Variations des différences temporaires	38,2	5,3
Variations des taux d'imposition		
Variation des déficits fiscaux antérieurs	20,1	1,2
	58,4	6,5
(Charge) / Produit total d'impôt	(33,2)	(28,6)

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période.

12.1.2. Impôts différés comptabilisés au bilan

<i>En Millions de MAD</i>	Actif		Passif		Net	
	31-déc-12	31-déc-11	31-déc-12	31-déc-11	31-déc-12	31-déc-11
Impôts différés						
Provenant des différences temporaires	10,3	6,2	219,4	225,9	(209,1)	(219,7)
Provenant des déficits fiscaux	25	4,8			25	4,8
Provenant des crédits d'impôt	24,3				24,3	
Total	59,6	11,0	219,4	225,9	(159,8)	(214,9)

12.1.3. Preuve d'impôt

<i>En Millions de MAD</i>	2012	2011
Résultat net de l'ensemble consolidé	105,6	105,6
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé (hors S.M.E)	105,6	105,6
Impôt sur les bénéfices	(35,1)	(35,1)
Impôts différés	6,5	6,5
Total charge fiscale	(28,6)	(28,6)
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts (hors S.M.E)	134,2	134,2
<i>Taux effectif d'impôt (Total charge fiscale / Résultat comptable avant impôts)</i>	(21,3 %)	(21,3 %)
Impôt sur différences permanentes	6,7	6,7
Régularisation sur IS (a)		
Cotisation minimale	(18,3)	(18,3)
Autres différences (b)		
Charge fiscale recalculée	(40,3)	(40,3)
<i>Taux d'impôt légal au Maroc (Charge fiscale recalculée / Résultat comptable avant impôts)</i>	30,0%	30,0%

NOTE 13. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

	2012	2011
Nombre moyen pondéré:		
- d'actions ordinaires émises	3 900 000	3 900 000
- d'actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat	-	-
- d'actions d'auto détention	-	-
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action	3 900 000	3 900 000
<i>Nombre d'instruments dilutifs</i>	-	-
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action	3 900 000	3 900 000

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

Le résultat de base par action est de **(23,89) Dirhams** au 31 Décembre 2012 contre **27,35 Dirhams** au 31 Décembre 2011.

Exercices clos le 31 Décembre	2012	2011
Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère	(93,2)	106,7
<i>Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action</i>	3 900 000	3 900 000
Résultat de base par action des activités poursuivies	(23,89) MAD	27,35 MAD
Résultat dilué par action des activités poursuivies	(23,89) MAD	27,35 MAD

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En Millions de MAD</i>	Logiciels	Concessions brevets et droits similaires	Autres	Total
Valeurs brutes				
Au 1er janvier 2011	37,4		2,2	39,6
Acquisitions	0,1		0,3	0,4
Autres mouvements				
Au 31 décembre 2011	37,5		2,5	40,0
Au 1er janvier 2012	37,5		2,5	40,0
Acquisitions			0,8	0,8
Autres mouvements				
Au 31 décembre 2012	37,5		3,3	40,8

Amortissements et pertes de valeurs

Au 1er janvier 2011	(28,4)	(28,4)
Amortissements	(4,0)	(4,0)
Autres mouvements		
Au 31 décembre 2011	(32,4)	(32,4)
Au 1er janvier 2012	(32,4)	(32,4)
Amortissements	(3,8)	(3,8)
Autres mouvements		
Au 31 décembre 2012	(36,2)	(36,2)
Valeurs nettes		
Au 31 décembre 2011	5,1	7,6
Au 31 décembre 2012	1,3	4,6

Les amortissements et les pertes de valeur de la période sont comptabilisés au niveau des amortissements et provisions d'exploitation.

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

<i>En Millions de MAD</i>	Terrains	Construction	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
<i>Valeurs brutes</i>						
Au 1er janvier 2011	153,8	613,3	3 064,2	186,4	52,5	4 070,2
Acquisitions	2,6	0,9	142,9	50,4	0,5	197,4
Cessions	(4,5)	(4,7)	(188,0)		(1,3)	(198,6)
Autres mouvements						
Au 31 décembre 2011	151,9	609,5	3 019,1	236,7	51,7	4 068,9
Au 1er janvier 2012	151,9	609,5	3 019,1	236,7	51,7	4 068,9
Acquisitions	53,7	59,9	3,7	53,3	0,4	171,0
Cessions	(1)	(2,7)				(3,7)
Autres mouvements	59,1		24,7	(83,8)		0
Au 31 décembre 2012	263,7	666,7	3 047,5	206,2	52,1	4 236,2
<i>Amortissements et pertes de valeurs</i>						
Au 1er janvier 2011	(15,3)	(229,1)	(1 686,6)	0,0	(39,7)	(1 970,7)
Amortissements	(2,2)	(32,5)	(120,5)		(4,9)	(159,9)
Cessions	0,5	2,3	75,5		1,3	79,7
Autres mouvements						
Au 31 décembre 2011	(16,9)	(259,2)	(1 731,6)	0,0	(43,3)	(2 051,0)
Au 1er janvier 2012	(16,9)	(259,2)	(1 731,6)	0,0	(43,3)	(2 051,0)
Amortissements	(4,2)	(37,7)	(124)		(3,9)	(169,8)
Cessions	0,1	1,0				1,1
Autres mouvements						
Au 31 décembre 2012	(21,0)	(295,9)	(1 855,6)	0,0	(47,2)	(2 219,7)

Etats financiers consolidés – Décembre 2012

Valeurs nettes						
Au 31 décembre 2011	135,0	350,3	1 287,5	236,7	8,4	2 017,9
Au 31 décembre 2012	242,7	370,8	1 191,9	206,2	4,9	2 016,5

Immeubles de placement

Le Groupe ne dispose pas d'immeubles de placement au 31 décembre 2012.

NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

<i>En Millions de MAD</i>	31-déc-12	31-déc-11
Part non courante		
- instruments financiers dérivés		
- actifs disponibles à la vente		
- prêts et créances	40,7	42,7
Total	40,7	42,7
Part courante		
- instruments financiers dérivés	12,2	12,2
- actifs disponibles à la vente		
- prêts et créances		
Total	12,2	12,2
Total autres actifs financiers	52,9	54,9

16.1. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés concernent les couvertures de charge à terme qualifiés de Trading.

16.2. Prêts et créances

Les prêts et créances se décomposent en valeur nette comme suit :

<i>En Millions de MAD</i>	31-déc-12	31-déc-11
Part non courante		
- prêts au personnel	0,6	2,8
- Dépôts et cautionnements	40,1	39,9
Total	40,7	42,7

NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

<i>En Millions de MAD</i>	31-déc-12	31-déc-11
Stocks de marchandises	0,0	0,0
Stocks de matières et fournitures consommables	381,3	454,1
En-cours de production	112,8	157,0
Stocks de produits finis intermédiaires	350,4	373,6
Total des stocks en valeur brute	844,5	984,7
Montant de la perte de valeur en début de période	(63,4)	(62,1)
Perte de valeur constatée sur la période	(17,1)	(4,1)
Reprise de perte de valeur suite à des sorties et des cessions		
Reprise de perte de valeur devenue sans objet		
Autres mouvements		
Montant de la perte de valeur en fin de période	(80,5)	(66,2)
Total Stocks, net	764,0	918,5

NOTE 18. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

La valeur brute et la valeur de réalisation des créances clients et autres débiteurs au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<i>En Millions de MAD</i>	31-déc-12	31-déc-11
Clients et comptes rattachés, part > 1 an		
Créances sur cession d'actifs, part > 1 an		
Dépréciation clients et comptes rattachés, part > 1 an		
Dépréciation créances sur cession d'actifs, part > 1 an		
Total autres débiteurs non courants		
Clients et comptes rattachés	895,0	1 429,6
Dépréciation clients et comptes rattachés	(124,5)	(114,3)
Total Créances clients	770,5	1 315,3
Fournisseurs débiteurs - Avances et acomptes	8,2	14,4
Personnel – débiteur	0,8	1,1
Etat – débiteur	175,8	226,1
Comptes d'associés débiteurs	0,2	0,3
Créances sur cession d'actifs		
Autres débiteurs	11,0	24,8
Compte de régularisation - Actif	1,0	1,0
Total Autres débiteurs courants	197,0	267,7

NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à douze mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

<i>En Millions de MAD</i>	31-déc-12	31-déc-11
Titres et valeurs de placement		
Banque	227,6	29,5
Autres comptes de trésorerie	12,0	12,6
Total	239,6	42,1

NOTE 20. CAPITAUX PROPRES
20.1. Politique de Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit :

- ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires ;
- rembourser du capital aux actionnaires ;
- émettre de nouvelles actions ; ou
- vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

Le Groupe utilise différents indicateurs, dont le levier financier (endettement net / capitaux propres), qui fournit aux investisseurs une vision de l'endettement du Groupe comparativement au total des capitaux propres. Ces fonds propres incluent notamment la réserve des variations de valeur des couvertures des flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente (AFS).

20.2. Variation des capitaux propres part du Groupe

<i>En millions de DHS</i>	31-déc-12	31-déc-11
Capitaux propres consolidés en début d'exercice	2 265,8	2 159,1
Dividendes versés	0	0
Autres variations	0	0
Augmentation de capital		
Résultat net (Part du Groupe) de la période	(93,2)	106,7
Capitaux propres consolidés Part du Groupe	2172,6	2 265,8

20.3. Variation des réserves Groupe

Les réserves se décomposent de la façon suivante :

<i>En millions de MAD</i>	31-déc-12	31-déc-11
Réserve légale	39,0	39,0
Réserve de conso Groupe	108,0	153,5
Autres réserves Groupe	773,8	781,7
Autres réserves	845,7	845,7
Report à nouveau	95,9	-52,4
Réserves Groupe	1 862,4	1 767,5

- La réserve de consolidation Groupe est passée de 153,5 MMAD en 2011 à 108,0 en 2012 suite à la non distribution du résultat 2010 de la filiale Longométal Armatures.
- Les autres réserves Groupe comprennent l'impact de la première adoption des normes IAS/IFRS. Leur variation entre 2010 et 2011 a pour origine les impacts des retraitements IFRS du résultat au 31 Décembre 2011.
- Les autres réserves comprennent les réserves réglementées et les réserves facultatives de la société Sonasid.

20.4. Variation des intérêts minoritaires

<i>En millions de MAD</i>	31-déc-12	31-déc-11
Intérêts minoritaires en début d'exercice	5,6	6,7
Dividendes versés		
Autres variations		
Résultat de l'exercice	(1,2)	(1,1)
Intérêts minoritaires	4,4	5,6

NOTE 21. PROVISIONS

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

<i>En Millions de MAD</i>	31-déc-12	31-déc-11
Litiges	4,9	4,9
Autres risques	82,5	73,4
Total	87,4	78,3
Dont:		
- Part non courante	83,6	75,2
- Part courante	3,8	3,1

La variation de ces provisions entre 2011 et 2012 s'analyse comme suit :

<i>En millions de MAD</i>	<i>Solde au 1er janvier 2012</i>	<i>Dotation de l'exercice</i>	<i>Reprise provisions</i>	<i>Solde au 31 décembre 2011</i>
Litiges	4,9			4,9
Autres risques	73,4	9,1		82,5
Total	78,3	9,1		87,4
Dont:				
- Part non courante	75,2	8,4		83,6
- Part courante	3,1	0,7		3,8

NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>en millions de MAD aux</i>	Retraites et indemnités assimilées	Avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi autres que les retraites
	31-déc-12	31-déc-12
Montant des engagements à l'ouverture de l'exercice	6,07	68,20
Coût des services	0,42	2,66
Charge d'intérêt	0,29	3,66
Cotisations des participants	0,00	0,00
Modifications des plans (Coût des services passés)	0,59	0,00
Variations de périmètre /	0,00	0,00
Business Combination (seulement si significatif)	0,00	0,00
Réduction	0,00	0,00
Liquidation de régimes	0,00	0,00
Prestations payées	-0,03	-1,40
Pertes / Gains actuariels	-0,53	-13,01
Ecarts de Change	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Montant des engagements à la clôture de l'exercice	6,81	60,11

<i>en millions de MAD aux</i>	Retraites et indemnités assimilées	Avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi autres que les retraites
	31-déc-12	31-déc-12
Valeur de marché des actifs affectés aux plans à l'ouverture	0,00	0,00
Rendement attendus des actifs	0,00	0,00
Cotisations de l'employeur	0,03	1,40
Cotisations des participants	0,00	0,00
Variations de périmètre /	0,00	0,00
Business Combination (seulement si significatif)	0,00	0,00
Réduction	0,00	0,00
Liquidation de régimes	0,00	0,00
Prestations payées	-0,03	-1,40
Pertes/Gains actuariels	0,00	0,00
Ecarts de conversion	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Valeur de marché des actifs affectés aux plans à la clôture	0,00	0,00

<i>en millions de MAD</i> <i>aux</i>	Retraites et indemnités assimilées	Avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi autres que les retraites
	31-déc-12	31-déc-12
Coût des services	0,42	2,66
Charge d'intérêt	0,29	3,66
Rendements attendus des actifs	0,00	0,00
Effet de la limitation des surplus	0,00	0,00
Amortissement du coût des services passés	0,59	0,00
Amortissement des pertes/gains actuariels	-0,15	-0,28
Réduction	0,00	0,00
Liquidation suppression	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Charge de la période	1,15	6,04

<i>en millions de MAD</i> <i>aux</i>	Retraites et indemnités assimilées	Avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi autres que les retraites
	31-déc-12	31-déc-12
Engagement net	6,81	60,11
Limitation de l'actif de retraite	0,00	0,00
Coûts des services passés non reconnus	0,00	0,00
Gains/Pertes actuariels non reconnus	2,76	22,30
Actif/Provision net figurant au bilan	9,57	82,41

<i>En millions de MAD</i>	Avantages du personnel
Montant (Provisions) au 1er janvier 2011	-86,23
Dotations de la période / Charges de la période (y compris reprises de provision)	-7,19
Reprises pour utilisation / Prestations payées	1,43
Variation de périmètre	0,00
Business combination (seulement si significatif)	0,00
Ecart de conversion	0,00
Montant (Provisions) au 31 décembre 2011	-91,98

NOTE 23. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières courantes et non courantes du Groupe se décomposent comme suit :

<i>En Millions de MAD</i>	31-déc-12	31-déc-11
Emprunts auprès des établissements de crédit	150,0	350,0
Dettes de location financement	91,3	2,8
Total dettes financières non courantes	241,3	352,8
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	302,1	185,6
Dettes de location financement	4,0	1,6
Instruments dérivés de couverture		
Total dettes financières courantes	306,1	187,2
Total	547,4	540,0

Les emprunts courants auprès des établissements de crédit concernent essentiellement les découverts bancaires et autres crédits de trésorerie.

NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs du Groupe se décomposent comme suit :

<i>En Millions de MAD</i>	31-déc-12	31-déc-11
Dettes fournisseurs non courants		
Compte de régularisation - passif - part > 1 an	44,3	47,0
Total Autres créditeurs non courants	44,3	47,0
Total Fournisseurs et Autres créditeurs non courants	44,3	47,0
<i>En Millions de MAD</i>	31-déc-12	31-déc-11
Fournisseurs et comptes rattachés	641,4	993,6
Clients créditeurs Avances & Acomptes	47,8	25,3
Personnel créditeur	16,7	16,8
Organismes sociaux	4,7	12,4
Etat créditeur	228,4	330,1
Comptes d'associés créditeurs	1,2	1,2
Dettes s/ acquis. d'actifs		
Autres créanciers	2,2	1,2
Compte de régularisation – passif	5,5	4,7
Total Autres créditeurs courants	307,5	391,3
Total Fournisseurs et Autres créditeurs courants	947,9	1 385,3

Le compte de régularisation-passif - part > 1 an comprend la part à plus d'un an des subventions d'investissements.

NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

25.1. Juste valeur des actifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances d'exploitation, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Titres de participation dans des sociétés non consolidées :
 - ✓ Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse publié le jour de la clôture considérée.
 - ✓ Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont valorisés à la quote-part de situation nette IFRS, ou à défaut à la quote-part de la situation nette établie selon les règles marocaines. En l'absence d'information sur la situation nette IFRS ou Maroc Gaap, les titres sont valorisés à leur coût.
- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux, de change et de matières est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

<i>En millions de MAD</i>	31-déc-12	31-déc-11
Clients et autres débiteurs	1 583,0	1 583,0
Autres actifs financiers	54,9	54,9
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	42,1	42,1
Total	1 680,0	1 680,0

25.2. Juste valeur des passifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres crédateurs et des emprunts à court terme apparaît comme une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Dettes de financement : la juste valeur des dettes de financement (emprunts obligataires, dettes auprès des établissements de crédit...) correspond à leur coût amorti (valeur nominale diminuée des frais d'émission de l'emprunt si ces derniers représentent au moins 1% de cette valeur).
- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

<i>En millions de MAD</i>	31-déc-12	31-déc.-11
Fournisseurs et autres crédateurs	1 432,3	1 432,3
Dettes financières non courantes	241,3	352,8
Dettes financières courantes	306,1	187,2
Total	1 972,3	1 972,3

25.3. Gestion des risques

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque de change.

Pour réduire et gérer son exposition au risque de variation de change, le Groupe Sonasid utilise des instruments financiers dérivés dans le but de couvrir les expositions budgétaires en devises hautement probables et/ou les engagements fermes à l'importation. Comptablement, ces instruments dérivés ne sont pas qualifiés de couverture.

Ces risques sont contrôlés par une équipe dédiée et indépendante, ayant la faculté le cas échéant de rapporter directement à la Direction Générale.

L'intégralité de ces dérivés est comptabilisée à la juste valeur au bilan.

La juste valeur des instruments dérivés de change se présente comme suit :

<i>En millions de MAD</i>	31-déc-11	31-déc-10
Instruments dérivés - actif	12,2	12,0
- change	12,2	12,0
Instruments dérivés - passif		
- change		

- **Risque de crédit et de contrepartie**

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie. Ces politiques reposent sur une sélection rigoureuse des contreparties en fonction de plusieurs critères (ex : actifs et capitaux propres, notations des agence de notation...), et selon les échéances de transaction.

Les principales mesures prises pour le groupe concernent la limitation du risque de crédit clients.

Ainsi, dès début Janvier 2007, le Groupe a souscrit à une Assurance couvrant le Crédit Client.

NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le résultat opérationnel courant inclus une charge de loyer relative aux contrats de location simple de **10,3 MMAD** au 31 Décembre 2011 et de **10,3 MMAD** au 31 Décembre 2010.

Ci-joint les engagements de loyers pour les cinq prochaines années :

<i>En millions de MAD</i>	31-déc-12
2013	25,2
2014	25,2
2015	25,2
2016	25,2
Au-delà de 2016	0

NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS
Engagements donnés

En Millions de MAD	31-déc-11	31-déc-10
Avals, cautions et garanties donnés	31,0	119,4
Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués		
Autres engagements donnés	225,4	240,4
Total	256,4	359,8

Engagements reçus

En Millions de MAD	31-déc-11	31-déc-10
Avals, cautions et garanties reçus	306,3	252,5
Nantissement et hypothèques reçus	10,0	17,6
Autres engagements reçus		
Total	316,3	270,1

NOTE 28. PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.

Par ailleurs, le Groupe a d'autres passifs éventuels liés aux lois sur l'environnement (les décrets d'application n'ayant pas encore été promulgués). Toutefois, ces éléments ne devraient pas amener le groupe à comptabiliser un passif.

NOTE 29. PARTIES LIEES

La rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction incluses dans les charges de la période se décompose comme suit :

En Millions de MAD	31-déc-11	31-déc-10
Administrateurs	1,1	1,1
Membres du comité de direction	10,0	11,1
Total	11,1	12,2

NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
30.1. Détail de l'incidence de la variation du BFR sur la trésorerie de l'exercice

<i>En Millions de MAD</i>	31-déc-11	31-déc-10
Variation des stocks	(51,3)	173,7
Variation des créances	(251,6)	(154,1)
Variation des dettes	403,5	(225,2)
Variation du BFR	100,6	(205,6)

30.2. Réconciliation de la trésorerie affichée au bilan et au TFT

<i>En Millions de MAD</i>	31-déc-11	31-déc-10
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42,1	48,0
Trésorerie Passive (Montant inclus dans les dettes courantes envers les établissements de crédit)	(185,6)	(382,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie - bilan	(143,5)	(334,1)
- Titres et valeurs de placement		
Trésorerie et équivalents de trésorerie - TFT	(143,5)	(334,1)

NOTE 31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 Décembre 2011.

NOTE 32. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2011

	31 Décembre 2011			31 Décembre 2010		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
SONASID	100%	100%	IG	100%	100%	IG
LONGOMETAL ARMATURE	96,93%	96,93%	IG	96,93%	96,93%	IG